



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SARL Parc éolien de Keranflech
Commune de Bourbriac**

Par arrêté préfectoral du 11 février 2021, une enquête publique de **33 jours** est ouverte du **8 mars 2021 à 9h00**, heure d'ouverture de l'enquête, au **9 avril 2021 à 17h00**, heure de clôture de l'enquête, à la mairie de Bourbriac, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL Parc éolien de Keranflech, siège social 188 rue Maurice Béjart, CS 57392 34184 Montpellier cédex, pour l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien dit de « Keranflech » comprenant 3 aérogénérateurs (ayant une hauteur de mât de 75 mètres maximum) et un poste de livraison sur la commune de Bourbriac.

La mission régionale d'autorité environnementale a émis un avis délibéré sur le projet le 10 janvier 2020.

Modalités de consultation du public :

- le dossier (comprenant étude d'impact) sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles>

- à partir du site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2294>

Le dossier imprimé et/ou numérisé (poste informatique mis à disposition du public) pourra être consulté à la mairie de Bourbriac, **sur rendez-vous préalable pris auprès du secrétariat de la mairie**, aux jours et horaires d'ouverture indiqués ci-dessous. Ils sont susceptibles d'évoluer en raison de la crise sanitaire :

Mairie de Bourbriac : 11, place du Centre 22390 Bourbriac adresse électronique : mairie.bourbriac@orange.fr Téléphone : 02 96 43 40 21	
Jours d'ouverture	horaires
Lundi	8H30 - 12H00 et 13H30-17H30
mardi	8H30 - 12H00
mercredi	8H30 - 12H00 et 13H30-17H30
jeudi	8H30 - 12H00 et 13H30-17H30
vendredi	8H30 - 12H00 et 13H30-17H30
samedi	9H00 - 12H00

L'accueil du public se fera dans le strict respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation).

Le public peut formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à sa disposition à la mairie de Bourbriac
- par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Bourbriac

Les observations et propositions adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête,

tenu à disposition du public à la mairie de Bourbriac.

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2294@registre-dematerialise.fr du **8 mars 2021**, 9h00, heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au **9 avril 2021** à 17h00, heure de clôture de l'enquête.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2294>.

Monsieur Jean-Jacques TREMEL est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public les :

Jours de permanences	Horaires de permanence
lundi 8 mars 2021	9h00 à 12h 00
samedi 20 mars 2021	9h00 à 12h00
mercredi 31 mars 2021	14h00 à 17h00
vendredi 9 avril 2021	14h00 à 17h00

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Tremeur Le Floch, responsable du projet, à l'adresse électronique suivante : tremeurlefloch@groupevaleco.com ou par téléphone au n°06 43 29 15 27.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur numérisés seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bourbriac et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.